



Bordeaux le 16 décembre 2008

Les élus SUD, CGT, SNSPP, FO
à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C des Sapeurs-
Pompiers Professionnels du SDIS de la Gironde.

A

Monsieur le Président de la
Commission Administrative Paritaire de catégorie C des Sapeurs-Pompiers
Professionnels du SDIS de la Gironde.

Objet : ouverture d'une CAP

Réf : votre courrier GRH/DRH/NE/ND/2008 – 117787

Monsieur,

Pour faire suite à votre note d'information n° 1 du 12 décembre 2008 ci-dessus référencée, tous les représentants des personnels à la CAP C du SDIS de la Gironde demandent l'ouverture rapide d'une séance en vue de délibérer sur les situations individuelles de mutation dont nous sommes destinataires pour avis.

En effet, il apparait à ce jour, que les agents concernés par les dites mutations sont déjà au courant de leur destination sans même que celle-ci ne soit validée par nos représentativités.

Nous, élus par les personnels refusons le manque certain de considération dont nous faisons l'objet aujourd'hui par notre Administration.

De plus, à ce jour, les représentants des personnels que nous sommes ne détenons pas la totalité des éléments, nous permettant une analyse objective des diverses situations.

Bien sûr, nous avons pris acte de la possibilité qui nous est faite d'examiner les dossiers manquants après rendez-vous au service GRH dans le délai très court qui nous est imparti.

Vous comprendrez aisément que nos calendriers respectifs de cette fin d'année ne nous permettent pas de répondre efficacement et avec sérieux, dans un délai aussi court, à cet important dossier.

Pour autant, nous comprenons aussi que dans le même délai, vous ne disposiez pas du temps nécessaire à la réalisation de notre demande.

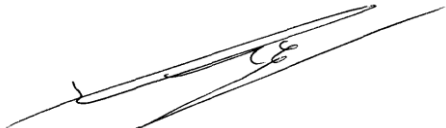
C'est pourquoi, afin de ne pas retarder les échéances envisagées, nous souhaitons être destinataires de l'ensemble des éléments complémentaires de ce dossier et, collégalement délibérer sur ceux-ci en séance, où toutes les représentativités seront réunies, dans le courant du mois de janvier.

A ce jour, et afin de bloquer ce lourd dossier, les représentants du personnel à la CAP SPP de catégorie C émettent un avis défavorable à l'ensemble de celui-ci.

Dans l'intérêt des agents,
Dans l'intérêt de notre Service Public et dans le respect des règles qui le régissent et de sa discrétion,
Dans l'attente de l'ouverture de cette CAP exceptionnelle,
Recevez, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

p/o SUD

DARMUZEY Jean-Pierre



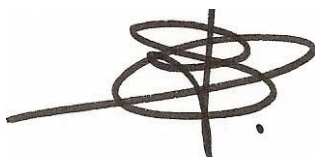
p/o CGT

VERGEZ Alain



p/o SNSPP/CFTC 33

LAQUECHE PHILIPPE



p/o FO

MONTAGNE Sébastien

